

Acte d'accusation

Trio de serruriers suspecté d'une vague d'arnaques

Pour le Parquet, 140 clients genevois ont fait les frais d'une vaste escroquerie entre 2016 et 2018. Un homme est recherché

Fedele Mendicino
@MendicinoF

L'an dernier, nous révélions l'arrestation de serruriers soupçonnés d'avoir arnaqué une vingtaine de clients à Genève. Aujourd'hui, on apprend que le nombre de parties plaignantes a pris l'ascenseur: l'acte d'accusation du procureur Marco Rossier en recense 60 entre 2016 et 2018.

En lisant ses réquisitions, on comprend que le Parquet estime au total à 140 le nombre de personnes qui ont fait les frais de ces agissements. Quoi qu'il en soit, le trio de prévenus, sous les verrous, sera jugé notamment pour escroquerie par métier cet automne devant le Tribunal correctionnel.

9900 fr. l'intervention

Quel est le mode opératoire reproché aux prévenus? Souvent pressée par le temps ou distraite, la victime ferme la porte de chez elle mais oublie la clé à l'intérieur. «Enfermée dehors», elle surfe sur internet, avec son téléphone, pour trouver une serrurerie disponible. Manque de chance, elle tombe sur «la» société douteuse, «une entreprise dont le nom change parfois au fil du temps et dirigée par des gens peu scrupuleux», précise une source policière. L'un des employés arrive,



E., une des plaignantes, était restée «enfermée dehors» devant la porte de son appartement. LAURENT GUIRAUD

exécute souvent mal le boulot, présente un devis qui grimpe durant l'intervention et aboutit à une facture salée. Comme le malfrat a sur lui un terminal pour les paiements par carte, il encaisse vite le pactole et disparaît.

Une retraitée née en 1923 a ainsi perdu 9900 francs. Les marges reprochées aux prévenus sont exagérées, parfois spectaculaires: la procédure cite des cas où la nouvelle serrure, achetée en grande surface une dizaine de

francs, était installée pour plus de 1000 francs.

Aux yeux du Ministère public, les prévenus ne donnaient pas d'informations préalables aux clients sur le prix de la prestation «mauvaise, inutile ou inefficace» et les tarifs étaient «à la tête du client»: «Ils donnaient des indications fausses laissant croire que les prestations pourraient être remboursées par l'assurance ou la régie. Ils présentaient un catalogue de serrures neuves sur le-

quel les prix affichés étaient exorbitants.» Le Parquet leur reproche aussi d'avoir fait signer aux plaignants des devis a posteriori en même temps que la facture: «Ils profitaient de l'heure tardive et de l'inexpérience des clients, voire de leur âge, pour les mettre sous pression en leur disant, après avoir ouvert la porte et détruit la serrure, que s'ils ne s'acquittaient pas sur-le-champ du montant de la facture, ils quitteraient les lieux sans finir les tra-

voux.» Une partie des interventions, mal exécutées, ont nécessité une remise en état, écrit le Ministère public.

«Invitées par la police»

Avocat d'un des prévenus, M^e Gazmend Elmazi commente ainsi l'acte d'accusation: «Est-ce que les actes de mon mandant sont conformes aux règles de la morale? Je ne sais pas. Je suis toutefois certain que ses actes ne sont pas pénalement répréhensibles.

Les conditions des infractions retenues par le Ministère public ne sont pas remplies.»

Toujours du côté de la défense, M^e Maryam Massroui explique ainsi l'explosion des plaintes: «Si le nombre de parties plaignantes a augmenté, c'est parce que celles-ci ont été invitées par la police judiciaire, respectivement le Ministère public, à déposer plainte, alors même que les travaux effectués n'avaient fait l'objet d'aucune contestation auparavant, tant s'agissant de leur qualité que des prix exercés. En tout état, la tarification des prestations ne relève aucunement du droit pénal. Est-ce qu'une bouteille de champagne vendue en boîte de nuit, parfois 10 fois le prix du marché, à des clients souvent alcoolisés, est également constitutive d'escroquerie ou d'usure?»

Un mystérieux call center

À noter que l'enquête n'est pas bouclée puisque la justice recherche notamment le cousin d'un des prévenus. Condamné en France en 2016 «pour pratiques commerciales trompeuses en lien avec ses sociétés de dépannage d'urgence en matière de serrurerie», il a, selon le Parquet, décidé d'exporter son concept à Genève. Raison pour laquelle le procureur a envie d'entendre cet homme clé qui dirigeait le centre d'appels. Pour l'accusation, les prévenus étaient en contact direct avec lui par le biais de cette centrale.

Du côté des plaignants, M^e Daniel Meyer juge particulièrement déplaisant que «les auteurs s'en prennent systématiquement à des femmes, profitant de l'urgence de la situation et rendant leur intervention incontournable.»

Versoix va se doter d'un plan climat, voté à l'unanimité par son Conseil municipal

Face à cette urgence, les élus invitent leur Conseil administratif à «se mettre en route»

Ils ont voté comme un seul homme. Lundi soir, les conseillers municipaux de Versoix ont accepté à l'unanimité de doter la commune lacustre d'un véritable plan climat.

Cette séance de rentrée ronronnait bien gentiment depuis près de deux heures, lorsque le Vert Yves Richard a «sorti de sa

poche» le texte de la motion. «Je veux vous parler d'urgence climatique», a-t-il commencé. Faisant référence à l'action de la présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies, Maria Fernanda Espinosa, qui a notamment inscrit le développement durable comme domaine prioritaire sur le plan mondial, l'élu écologiste a asséné: «Nous aussi, nous devons agir pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris!» Ce texte, adopté en 2015, invite tous les États à lutter contre le réchauffement climatique. «Cette motion a

pour objectif d'organiser et de coordonner nos actions à venir dans l'ensemble de nos dicastères», a-t-il ajouté.

Que dit le texte? Que le Conseil administratif doit élaborer «sans délai» un plan climat communal et s'assurer que ce plan se donne «des objectifs ambitieux, réalistes et mesurables». Il demande aussi, entre autres, de «développer la concertation nécessaire avec les autres communes et le Canton, pour atteindre les objectifs communaux, cantonaux, fédéraux et mondiaux en lien avec ce plan».

«Le moment est venu de se mettre en route, même si des actions ont déjà été entreprises dans notre commune, a relevé le PDC Gilles Chappatte. Il s'agit de prendre des mesures, et chacun a un rôle à jouer.» Un rôle que l'Exécutif, invité à désigner en son sein un délégué en charge du futur plan climat, ne semble pas très pressé d'endosser... «Je comprends l'importance de l'enjeu, mais il y aura une méthode à fixer, et il faudra un peu de temps pour l'élaborer. Il faudra aussi recenser ce qui se fait déjà pour atteindre une so-

ciété qui chemine vers le post-carbone», a notamment répondu le maire PDC, Cédric Lambert.

«D'autres communes se sont déjà dotées d'un délégué pour le développement durable, a rétorqué le Vert Jérémie Jaussi. J'entends qu'on fait déjà des choses, mais jusqu'à présent, on n'a pas été très efficace avec le «chacun-dans-son-coin». Et on ne peut plus y aller tranquillement. Je rappelle que dans «urgence climatique», il y a le mot urgence.» Souhaitant apporter quelques exemples d'actions concrètes, l'élu a notam-

ment évoqué l'adaptation des bâtiments communaux.

Volant au secours de son maire et collègue de parti, Gilles Chappatte a alors proposé de voter «sur le siège» la création d'une commission ad hoc chargée d'accompagner le travail de l'Exécutif afin de définir les futurs objectifs du plan climat. Une proposition qui, elle, n'a pas fait l'unanimité, notamment sur les bancs du PLR. Mais elle a malgré tout passé la rampe, par 11 oui, 10 non et 3 abstentions. **Xavier Lafargue**

@XavierLafargue

PUBLICITÉ

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Genève

LISTE 5

MURAT JULIAN ALDER - ALEXANDRE DE SENARCLENS - SIMONE DE MONTMOLLIN - CYRIL AELLEN - SOPHIE DUBUIS - CHRISTIAN LÜSCHER

ÉLECTION AU CONSEIL NATIONAL LE 20 OCTOBRE

AVANCER ENSEMBLE
plr-ge.ch